

COP21

30 novembre au 11 décembre 2015

Paris, France

Note conceptuelle

Le Pavillon Afrique à la vingt et unième session de la Conférence des Parties

I. Historique et contexte

Les changements climatiques ont des implications importantes et incontestables pour le développement de l'Afrique. Selon le document du Programme-cadre Climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Africa) révisé en 2012¹, s'attaquer à la question des changements climatiques se trouve à présent au cœur du programme de développement et de réduction de la pauvreté du continent. Les pays et les communautés les plus pauvres seront les premiers à en souffrir, et ce le plus fortement, en raison de leur plus faible résilience et de leur plus grande dépendance de secteurs sensibles au climat comme l'agriculture. En Afrique, de récents travaux de modélisation indiquent qu'une augmentation de la température de 2°C pourrait entraîner une perte de 4,7 % de PIB, du fait principalement de pertes dans le secteur agricole. Les conséquences d'une augmentation de température comprise entre 2,5 et 5°C seraient encore plus catastrophiques : ce serait la famine pour 128 millions de personnes et 108 millions de personnes seraient touchées par les inondations et par une élévation du niveau de la mer de 15 à 95 cm. Bien qu'ils contribuent à hauteur de 3,8% seulement du total des émissions de gaz à effet de serre, les pays africains font partie des pays les plus vulnérables. La variabilité climatique peut être tenue en grande partie responsable de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la faible croissance économique actuelle en Afrique. Les changements climatiques vont aggraver cette variabilité ; la gravité et la fréquence de la sécheresse, des inondations et des tempêtes augmenteront, ce qui entraînera davantage de stress hydrique. Des changements surviendront dans la productivité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; le continent sera confronté à plus d'insécurité alimentaire et d'épidémies de maladies liées à l'eau, en particulier dans les zones tropicales. Quelque 200 millions de personnes les plus pauvres en Afrique sont confrontées à l'insécurité alimentaire, du fait, pour beaucoup d'entre elles, de leur dépendance de moyens de subsistance sensibles au climat et de l'agriculture pluviale de façon prédominante. Les augmentations de température, les changements dans les précipitations annuelles moyennes et l'évaporation vont probablement augmenter encore davantage et mettre en péril plus que jamais les moyens de subsistance tout au long du XXI^e siècle.

Les conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont devenues des espaces importants pour la poursuite à l'échelle mondiale des efforts visant à affiner et à consolider le cadre international de collaboration et de réglementation relatif aux changements climatiques et visant à promouvoir la gouvernance climatique mondiale. Ces conférences réunissent des délégations gouvernementales, de nombreux acteurs non étatiques dont le secteur, des représentants de la société civile ainsi que des institutions bilatérales et multilatérales. La vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP 21) qui se tiendra à Paris est particulièrement importante en ce qu'elle concrétisera l'ordre nouveau post-Kyoto en matière de climat, qui doit entrer en vigueur d'ici 2020. Alors que, au début, les pays africains participaient aux conférences des Parties en rang dispersé et

¹ http://www.climdev-africa.org/system/files/frameworkdoc/01_Revised_ClimDev-Africa_Framework_Program_Document_April2012.pdf

sans coordination, cette participation est devenue de mieux en mieux organisée. Reconnaissant que l’Afrique est le continent le plus affecté par les changements climatiques, alors qu’elle est celui qui contribue le moins aux émissions de gaz à effet de serre², les États membres de l’Union africaine ont progressivement élaboré une position commune sur les changements climatiques et adopté des positions communes dans les négociations grâce un mécanisme de coordination simplifié impliquant le Groupe de négociateurs africains, la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement et le Comité des chefs d’État et de gouvernement africains sur les changements climatiques.

Les gouvernements africains et leurs partenaires ont progressivement créé des espaces pour appuyer les processus de négociation, mais aussi pour se réunir et réfléchir ensemble sur les positions africaines, échanger des idées, nouer des partenariats et chercher à influencer sur la gouvernance climatique mondiale. La Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine a, à sa seizième session ordinaire tenue en février 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), pris la décision de donner mandat pour créer un espace physique à la dix-septième session de la Conférence des Parties (COP 17) de Durban afin de permettre la tenue de réunions officielles et informelles des différents participants africains à la Conférence des Parties, et aussi l’organisation d’expositions, de débats et d’autres manifestations parallèles dans l’espace en question. En application de cette décision (AssemblyDec. 342 (xvi)), ClimDev, dans le cadre de leur partenariat dans le domaine du climat, la Commission de l’Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Centre africain pour les politiques climatiques de la CEA ont installé le Pavillon Afrique en tant qu’espace africain d’exposition et de réunion pour débattre de tout un ensemble de questions touchant aux positions de l’Afrique durant les négociations, aux points de vue du continent sur l’atténuation des effets des changements climatiques et sur l’adaptation à ceux-ci, et, de façon générale, aux préoccupations liées aux changements climatiques.

Le pavillon, qui a suscité l’intérêt des décideurs, des chercheurs et des scientifiques ainsi que des praticiens de la société civile et du secteur privé, a été le pôle des manifestations africaines à la COP 17 et un lieu de création de réseaux informels. Le pavillon de Durban a connu un franc succès. Le Pavillon Afrique à la COP 17 a mis en évidence les initiatives et innovations africaines dans le domaine des changements climatiques. Il a en effet permis de faire pièce à l’idée selon laquelle l’Afrique est une victime passive des changements climatiques, et a démontré au contraire que l’Afrique était aussi en train d’œuvrer proactivement pour réduire au minimum les conséquences négatives des changements climatiques et résoudre les difficultés liées à ces changements.

À la suite du succès qu’a connu le Pavillon Afrique à la COP 17 de Durban, des appels ont été lancés pour que l’idée d’un Pavillon Afrique devienne un fait permanent lors des Conférences des Parties. Le pavillon est considéré comme un lieu de rencontre pour l’échange de connaissances et d’idées, où les idées et les positions de l’Afrique sont présentées et débattues ; où les approches africaines à la question des changements climatiques, les enseignements tirés par le continent, les expériences de celui-ci en matière d’atténuation des effets des changements climatiques et d’adaptation à ces changements sont partagés ; où les gouvernements, la société civile et le secteur privé africains se rencontrent ; où des possibilités et des difficultés sont recensés et où des solutions communes sont élaborées ; où de nouveaux partenariats sont noués et ceux en place sont renforcés.

II. Le Pavillon Afrique à la COP 17

La dix-septième session de la Conférence des Parties/septième Réunion des Parties (COP 17/CMP 7) de Durban a été le théâtre du lancement d’un espace de débat et d’exposition spécialisé, appelé « Pavillon Afrique ». Le pavillon a été le pôle des manifestations africaines et le lieu de la mise en place de réseaux informels de participants entre des décideurs de haut niveau venant des États membres africains et de leurs communautés économiques régionales, des représentants d’organisations multilatérales et bilatérales, des scientifiques et chercheurs venant de centres internationaux, régionaux et sous-régionaux s’occupant du climat, et des praticiens (professionnels), dont des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG), des médias et des journalistes indépendants sur les questions liées aux changements climatiques et au développement. Le Pavillon Afrique a cherché à mettre en exergue le programme africain en matière

² Les émissions de CO₂ de l’Afrique sont estimées à moins de 7% du total mondial (BAD) (<http://www.climdev-africa.org/>)

de changements climatiques et de développement, intitulé « Priorité au développement », et à mettre l'accent sur ce thème dans l'organisation des débats et des manifestations à la COP 17/CMP 7. Les manifestations parallèles organisées au pavillon ont aussi cherché à recenser les stratégies pour un continent africain à l'abri des effets défavorables du climat et à accorder une priorité à ces stratégies.

Le Pavillon Afrique a été officiellement inauguré par trois dirigeants africains : le Président Jacob Zuma (Afrique du Sud), le Président Idriss Deby (Tchad) et le Vice-président Fernando da Piedade Dias dos Santos (Angola). Ces dirigeants ont souligné la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix durant la conférence. Dans son allocution d'ouverture, le Président Zuma d'Afrique du Sud a dit que « [l]e pavillon [était] un plaidoyer puissant en faveur du continent africain. Les visiteurs viendront ici pas uniquement pour débattre de théories et imaginer ce qu'est l'Afrique. Ils vont la voir dans sa réalité. Je pense que nous avons fait preuve d'une innovation absolue. Ce pavillon représente l'Afrique dans son ensemble. Je pense qu'il constitue un puissant plaidoyer aussi en faveur de cette conférence ».

L'objectif du Pavillon Afrique était de permettre des échanges incluant :

- Des interventions et des débats qui déterminent le contexte des questions et thèmes liés aux changements climatiques en Afrique dans le cadre plus vaste du développement durable de l'Afrique ;
- Des décideurs, praticiens, chercheurs et représentants communautaires africains s'attachant à recenser les lacunes et les attentes en matière de connaissances, d'orientations stratégiques, de mesures et de services techniques, y compris pour le grand public ;
- Le partage des connaissances entre les décideurs, les praticiens, les chercheurs et les négociateurs ;
- L'identification de politiques, pratiques et recommandations scientifiques à l'intention des parties prenantes; enfin,
- La promotion d'une recherche scientifique de qualité, d'expériences de terrain et de stratégies.

Les activités organisées au pavillon ont été alimentées et déterminées par les forums, les initiatives, les activités, les consultations, les conférences, les réunions et les ateliers organisés ou mis en œuvre avant la COP 17, en particulier par le septième Forum pour le développement de l'Afrique, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur les changements climatiques, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, les consultations du Groupe des négociateurs africains et la Conférence inaugurale de ClimDev-Africa sur les changements climatiques et le développement en Afrique, tenue à Addis-Abeba en octobre 2011.

Le rapport du secrétariat du Pavillon Afrique intitulé « Le Pavillon Afrique : résumé des débats tenus et des enseignements tirés par les Africains au Pavillon Afrique à la COP 17/CMP 7 » contient une présentation détaillée de l'organisation du pavillon à la COP 17, des débats qui s'y sont tenus et des résultats qui en ont résulté. Parmi les principaux résultats obtenus au Pavillon Afrique à la COP 17, on peut citer les suivants :

- Une série de manifestations réunissant des décideurs, des praticiens et des chercheurs pour débattre du programme de l'Afrique en matière de changements climatiques et de développement ;
- Des occasions de relations sociales et de création de réseaux autour de questions liées aux changements climatiques et au développement en Afrique ;
- Des produits multimédias africains qui mettent en exergue le programme de l'Afrique en matière de changements climatiques et de développement;
- Une couverture médiatique à l'échelle mondiale des Africains à la COP 17 ;
- Des espaces physiques et virtuels pour la création de réseaux ;
- Un service d'assistance pour obtenir des informations sur la COP 17 et sur d'autres sujets ; enfin,
- La fourniture d'un lieu de rencontre où ont été formulées des idées et propositions novatrices sur les changements climatiques et le développement venant de l'ensemble du continent africain.

Parmi les nombreux résultats du Pavillon Afrique, on peut citer quelques-uns des plus importants :

- La reconnaissance que l'on ne peut résoudre les problèmes liés aux changements climatiques en Afrique que par le développement du continent ;
- La prise de conscience que c'est à l'Afrique qu'appartient le programme du continent en matière de changements climatiques et de développement ; enfin,
- Une meilleure connaissance de ce que les pays, les institutions, les organisations et les individus sont en train de faire partout en Afrique pour s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques et au développement.

En fin de compte, l'appropriation par l'Afrique du programme continental visait à renforcer la position de négociation de l'Afrique et à parvenir à une plus grande cohérence et une meilleure intégration des activités de lutte contre les changements climatiques en Afrique.

III. Le Pavillon Afrique à la COP 21

A. Objectifs

Le rapport du secrétariat du Pavillon Afrique mis en place à la COP 17 conclut que les différents types de services qui ont été fournis au Pavillon Afrique et les différents types de manifestations qui y ont été organisées ont connu un franc succès. Les tables rondes, les manifestations parallèles et la Journée de l'Afrique ont donné l'occasion de débattre des changements climatiques en relation avec le développement du continent. Les différents pays et organisations ont eu la possibilité de faire connaître les activités qu'ils menaient dans le domaine des changements climatiques et du développement, et le pavillon leur a certainement servi de forum de consultation pour leurs activités futures. Le succès du concept de Pavillon Afrique, la demande croissante d'un espace physique de création de réseaux pour les participants africains aux sessions aux conférences des Parties, l'importance que revêtent de plus en plus les questions concernant l'Afrique dans la recherche d'accords sur le climat pour l'après 2015 et la nécessité de faire mieux entendre la voix de l'Afrique sur la scène internationale imposent que le concept du pavillon mis en place à l'occasion de la COP 17 ne soit pas simplement repris tel quel à la COP 21, mais que l'espace soit aussi utilisé de façon plus créative en mettant à profit l'expérience et les résultats du pavillon de la COP 17.

Les changements climatiques continuent de poser à l'Afrique des problèmes complexes et changeants. Le régime de la gouvernance climatique mondiale qui ne cesse d'évoluer exige que l'Afrique adopte plus que jamais des solutions nuancées et sophistiquées pour orienter l'engagement du continent à tous les niveaux dans la lutte contre les changements climatiques. Pendant toute la dernière décennie ou presque, l'Afrique a en général enregistré des taux élevés de croissance économique. Les implications des changements climatiques pour le maintien de cette croissance, ou pour sa traduction en développement, sont considérables. La principale préoccupation de l'Afrique en matière de changements climatiques a trait aux conséquences de ces changements sur le développement et le bien-être des sociétés et des écosystèmes. La gouvernance de l'adaptation aux changements climatiques sur le continent requiert par conséquent un examen de la nature et de l'orientation des processus de la croissance et du développement, une démocratisation des systèmes mondiaux pour parvenir à l'équité et des processus de prise de décisions qui facilitent une plus grande association du public à la conception des mesures mondiales et nationales de lutte contre les changements climatiques. En même temps, il est aussi maintenant généralement admis que les changements climatiques créent de nouvelles possibilités qui, si elles sont bien exploitées, renforceront le programme continental en matière de développement.

Le pavillon abritera diverses « manifestations parallèles » africaines qui rassembleront tous les participants intéressés par l'examen des thèmes qui revêtent une importance fondamentale pour l'Afrique. Le programme des manifestations parallèles qui se dérouleront au pavillon sera synchronisé avec celui de la COP 21, de sorte que les orateurs et les participants puissent passer sans difficulté du Pavillon aux autres manifestations. Le pavillon prévoira des tranches horaires pour des tables rondes, la Journée de l'Afrique, des manifestations parallèles des Communautés économiques régionales et pour d'autres manifestations parallèles qu'organiseront d'autres organisations telles que les commissions de bassins fluviaux, des pays et leurs ministères, des organisations de la société civile, des universités, etc. Les

organisateurs de chacune de ces tranches horaires seront responsables de chaque aspect de la manifestation parallèle, notamment de l'organisation des interventions des orateurs. Toutes les manifestations qui se dérouleront dans le pavillon seront conçues de manière à avoir pour point culminant une Journée de l'Afrique de haut niveau.

Comme pour le pavillon mis en place à la COP 17, les objectifs de du Pavillon Afrique à la COP 21 seront les suivants :

- Offrir une enceinte pour des interventions et des débats qui déterminent le contexte des questions et thèmes liés aux changements climatiques en Afrique dans le cadre plus vaste du développement durable de l'Afrique ;
- Servir de plate-forme pour approfondir davantage la réflexion et le débat critique sur les liens entre les informations et les connaissances disponibles, les services techniques et les orientations politiques concernant les changements climatiques en Afrique ;
- Créer des occasions de partage des connaissances entre décideurs, praticiens, chercheurs et négociateurs ;
- Explorer les conséquences des changements climatiques sur le programme de la croissance inclusive, en mettant particulièrement l'accent sur les interactions entre changements climatiques et vulnérabilités ;
- Identifier les possibilités que les changements climatiques créent pour l'Afrique ;
- Recenser des recommandations en matière de politiques, de pratiques et de recherche pour les parties prenantes ; enfin,
- Promouvoir davantage la recherche scientifique de qualité, l'expérience de terrain et des politiques fondées sur des données factuelles.

B. Organisation et appel à propositions

Le Pavillon Afrique proposé pour la COP 21 cherchera à poursuivre l'examen des implications des changements climatiques pour le développement de l'Afrique, en mettant l'accent sur les moyens par lesquels le programme du climat pour l'après 2015 s'harmonisera avec le programme de développement de l'Afrique, en explorant les possibilités et difficultés qui existent pour l'Afrique et en partageant l'information sur la recherche, les innovations et les solutions d'adaptation. Le pavillon servira de pôle pour la création de réseaux africains grâce à des débats, l'échange d'informations, des expositions et des réunions officielles et informelles. Les débats seront organisés à différents niveaux et comprendront des débats de haut niveau et des réunions-débats, des tables rondes et d'autres réunions et échanges officiels qu'organisera le secrétariat du Pavillon Afrique conjointement avec les principaux partenaires représentant des gouvernements africains, des blocs économiques régionaux et d'autres États partenaires, avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des ONG, des organisations de la société civile, des partenaires du secteur privé, etc. Les thèmes des débats et des réunions seront déterminés par les résultats de la vingtième session de la Conférence des Parties (COP 20) tenue à Lima et s'inspireront des progrès réalisés dans les négociations sur le programme du climat pour l'après 2015. Les principaux thèmes qui émergeront du processus de négociation et les positions adoptées jusqu'ici par l'Afrique seront prioritaires dans les pourparlers de l'Afrique sur le climat qui seront organisés par ClimDev-Africa et les partenaires dans les 5 sous-régions de l'Afrique dans le cadre de la préparation de la COP 21. Ces dialogues se dérouleront de façon claire lors de la cinquième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique. Les questions qui sortiront de ces dialogues et de la cinquième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique deviendront les points centraux des manifestations parallèles qu'organisera ClimDev-Africa au Pavillon Afrique.

Le comité d'organisation du Comité technique du Pavillon Afrique à la COP 21 diffusera un appel à propositions pour les réunions-débats et les tables rondes en se fondant sur les questions thématiques ci-dessous. Les organismes publics, les chercheurs africains, les organisations régionales et internationales telles que les commissions économiques régionales et les commissions des bassins fluviaux, les organisations multilatérales et bilatérales, les chercheurs dans les universités, les groupes de réflex-

ion et autres instituts de recherche, de même que les organisations de la société civile et le secteur privé, seront encouragés à soumettre des résumés de leurs propositions. Une fois que des propositions émanant d'une réunion-débat ou d'une manifestation parallèle sont acceptées, les personnes qui ont soumis les propositions retenues seront responsables de tous les aspects liés à l'organisation de leur réunion-débat/manifestation parallèle, y compris l'organisation des interventions des orateurs, le choix des présidents et des rapporteurs des séances, etc. Chaque organisateur sera invité à fournir un rapport détaillé sur les débats et les exposés, et ces rapports seront regroupés dans un rapport sur les manifestations qui se sont déroulées dans le pavillon, rapport qui fera l'objet d'une large diffusion dans l'ensemble du continent. Les documents de recherche et de politique générale qui traitent des questions les plus pertinentes seront retenues pour être publiés sous forme de monographies, ou regroupés dans d'autres publications qui seront mises à la disposition des chercheurs et des décideurs.

C. Thèmes principaux de discussion

Un premier ensemble de thèmes pour les débats au Pavillon Afrique provient directement du processus de négociation pour l'après 2015, et cherche à placer les résultats dans une perspective africaine. Pour l'Afrique, les thèmes principaux de négociation découlent de la décision 1/CP.19 qui demande au « Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée de poursuivre, à compter de sa première session de 2014, l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation » (atténuation, adaptation, financement, mise au point et transfert des technologies, renforcement des capacités et transparence des mesures et du soutien) et de déterminer « d'ici à la vingtième session de la Conférence des Parties, les renseignements que les Parties communiqueront lorsqu'elles présenteront leurs contributions ». De ce fait, les questions principales seront apparues clairement après la COP 20 tenue à Lima, et seront en voie de concrétisation dans l'accord pour l'après 2015 à la COP 21. Ces questions sont DONC les suivantes :

- Niveau d'ambition en matière d'atténuation pour l'avant 2020
- Accord pour l'après 2020
- Adaptation
- Financement
- Transfert des technologies et renforcement des capacités

Niveau d'ambition en matière d'atténuation pour l'avant 2020

Les Parties discutent des manières dont le niveau de l'ambition en matière d'atténuation peut être élevé durant l'avant 2020 (2015-2020), l'objectif étant que toutes les Parties consentent le maximum d'efforts possibles en matière d'atténuation. Le but est de combler l'écart en matière d'ambition entre l'effet conjugué des mesures actuelles des Parties et un profil d'évolution assurant une perspective raisonnable de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C ou 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Parmi les problèmes principaux évoqués dans les négociations, on peut citer les inquiétudes concernant les faibles niveaux de l'ambition en matière d'atténuation dans les engagements pris par les pays développés pour la période d'avant 2020 (plus faibles que ceux des engagements pris par les pays en développement) ; les faibles niveaux du financement, du volet technologique et du renforcement des capacités pour permettre aux pays en développement de mettre en œuvre des mesures d'atténuation (aucune feuille de route n'est établie pour le financement d'ici à 2020) ; l'insuffisance des progrès réalisés dans la mise en œuvre de mesures concrètes d'atténuation pour lutter contre le réchauffement ; enfin, le fait de décharger les pays développés des responsabilités que leur impose la Convention pour les confier à des initiatives de coopération internationale et au secteur privé.

Le Groupe africain demande, entre autres, le redoublement des efforts en la matière, pour la mise en place de mécanismes plus concrets pour passer des discussions sur les options possibles lors de réunions d'experts techniques à la mise en œuvre de mesures d'atténuation, que des efforts particuliers soient faits pour créer un programme mondial de soutien dans le domaine des énergies renouvelables et une mise en œuvre plus efficace par les pays développés des engagements qu'ils ont déjà pris

en matière d'atténuation (par exemple, conformément au Protocole et à la Convention de Kyoto), de même que dans les domaines du financement, du transfert des technologies et du renforcement des capacités. Dans quelle mesure les préoccupations de l'Afrique sont-elles prises en compte dans l'accord final pour l'après 2015 et avec quelles conséquences pour le développement durable de l'Afrique ?

Accord pour l'après 2020

Les Parties sont en train de négocier au titre de la Convention un nouvel accord sur le climat qui leur sera applicable à toutes. L'accord, qui prendra la forme d'un protocole, d'un autre type d'instrument juridique ou d'un texte convenu entre les parties et ayant force juridique, doit être approuvé par la Conférence des Parties de Paris de 2015 et doit entrer en vigueur d'ici 2020. Les deux principaux points qui sont actuellement en discussion ont trait aux « éléments » de l'accord (le point de savoir s'il couvrira l'atténuation, l'adaptation, le transfert des technologies, le financement, le renforcement des capacités et la transparence, et de quelle manière) et aux « contributions » (la portée et les informations à fournir dans « les contributions envisagées déterminées au niveau national » par les Parties au nouvel accord).

Les principales questions sont de savoir si l'accord pour l'après 2020 couvrira tous les éléments de façon équilibré et complète, ou se concentrera principalement sur l'atténuation, les marchés du carbone et la transparence, ou sur l'évaluation, la consignation, et la vérification, en laissant de côté l'adaptation, le financement, le transfert des technologies ou le renforcement des capacités (toutes questions qui sont importantes pour l'Afrique). Ce dernier cas de figure inquiète car il donnera naissance à un régime international plus faible que le Protocole de Kyoto pour les pays développés, et plus contraignant pour les pays en développement, sans dispositions de soutien adéquates.

Le Groupe africain demande l'adoption d'un accord complet couvrant tous les éléments d'une façon équilibrée, avec des engagements généraux et des objectifs convenus au niveau international, des engagements précis des Parties, des mécanismes opérationnels des dispositions relatives à l'obligation redditionnelle, au respect des dispositions adoptées et à l'examen. Sur les « contributions », le Groupe a indiqué que celles-ci devaient être conformes à la Convention, respecter la différenciation entre pays développés et pays en développement et reposer sur les obligations établies dans la Convention. Les pays développés devraient proposer des contributions portant sur le soutien dans les domaines de l'adaptation, du financement, du transfert des technologies et du renforcement des capacités (de même que dans celui de l'atténuation), faute de quoi les perspectives d'aboutir à Paris à un résultat équilibré seront compromises.

Adaptation

Les Parties discutent du concept de l'adaptation dans le cadre de l'accord pour l'après 2015 ainsi que dans des discussions qui continuent de se tenir au titre de la Convention, notamment le programme de travail sur les pays les moins avancés, le programme de travail de Nairobi et le Cadre de Cancun pour l'adaptation. Ces discussions portent notamment sur la formulation et la mise en œuvre de plans nationaux pour l'adaptation et sur les moyens de parer aux pertes et aux préjudices. La plupart des études estiment que les coûts liés à l'adaptation seront en Afrique de 20 à 30 milliards de dollars des États-Unis pendant les prochaines 10 à 20 années (BAD)³.

L'une des questions principales est de savoir comment inclure le concept de l'adaptation dans l'accord pour l'après 2020 d'une manière qui permette de parvenir à une parité juridique et politique avec l'atténuation, sans pour autant reléguer les discussions relatives à l'adaptation au second plan dans un régime international renforcé sur le climat relevant de la Convention. Les faibles niveaux du financement, de transfert des technologies et du renforcement des capacités qui existent actuellement pour permettre la mise en œuvre de mesures d'adaptation au niveau national (c'est-à-dire pour permettre de passer de la planification de l'adaptation à l'application de mesures d'adaptation) sont aussi source de préoccupation.

Le Groupe africain a reconnu la nécessité d'accorder une priorité à l'adaptation, de veiller à assurer un financement de la totalité des coûts, d'améliorer l'accès à des ressources publiques additionnelles, à des ressources sous formes de subventions, d'accélérer le soutien à la planification nationale de

³ <http://www.climdev-africa.org/>

l'adaptation et de veiller à ce que le Comité de l'adaptation donne une orientation aux mécanismes de financement pertinents et accélère le travail en matière de mise en œuvre des plans d'adaptation. Il a déjà exhorté à l'application du nouveau mécanisme des pertes et préjudices approuvé à Varsovie.

Financement

Les Parties discutent du financement dans le cadre de l'accord pour l'après 2020 ainsi que dans celui d'autres organes de la Convention. Comme cela est le cas dans la Plate-forme de Durban, le financement est examiné au sein du Comité permanent ainsi que d'autres organes de la Convention. Les principales questions principales sont de savoir comment assurer la pleine mise en œuvre des engagements déjà pris en matière de financement au titre de la Convention et éviter que les responsabilités ne soient pas transférées au secteur privé ou aux pays en développement dans le nouvel accord. Il est nécessaire de donner une orientation claire sur le financement d'ici 2020 ; des efforts doivent être faits pour assurer capitalisation entière et rapide du Fonds vert pour le climat et pour disposer dans le court terme d'un financement permettant aux pays en développement de préparer les contributions envisagées déterminées au niveau national.

Le Groupe africain a identifié le financement comme une priorité et a demandé une évaluation claire des besoins et l'élaboration d'une feuille de route comportant des jalons d'ici à 2020, et a souligné qu'un montant de 100 milliards de dollars devait constituer un minimum pour le financement, un montant plus important étant nécessaire pour l'après 2020. Le financement devait avoir été en 2014 de 32 milliards de dollars, en 2015 il devrait être de 44 milliards de dollars. Il faut aussi clarifier le financement à long terme du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts.

Transfert des technologies et renforcement des capacités

Des questions liées au transfert des technologies et au renforcement des capacités aussi se posent dans le cadre de l'accord pour l'après 2020 et dans celui d'autres travaux se rapportant à la Convention, y compris dans celui concernant le Mécanisme technologique de la Convention.

Le Groupe africain veut veiller à ce que les obstacles au transfert des technologies soient levés, y compris le traitement approprié des droits de propriété intellectuelle et la suppression des brevets concernant certaines technologies liées au climat. Il a souligné l'importance de l'opérationnalisation du mécanisme de transfert des technologies et de la prorogation du mandat du Forum de Durban sur le renforcement des capacités.

Une manifestation thématique, qui pourrait en outre être d'une grande utilité pour le Groupe africain, serait un débat autour de la proposition du Groupe relative au niveau d'ambition en matière d'atténuation pour l'avant 2020, débat qui mettrait l'accent sur les énergies renouvelables. Le coordonnateur principal de l'Afrique examine avec certains donateurs la possibilité du lancement d'un partenariat mondial. Une manifestation avec les principaux représentants du Groupe des négociateurs africains, des pays donateurs et des experts pourrait aider à donner une impulsion à cette proposition lors de la Conférence des Parties.

Un deuxième point important pourrait être la nécessité d'avoir un accord pour l'après 2020 « complet et équilibré » répondant aux besoins de l'Afrique, avec des orateurs de pays développés et de pays en développement intervenant sur la nécessité de couvrir tous les éléments — atténuation, adaptation, financement, transfert des technologies, renforcement des capacités et transparence. Cela aiderait à créer une certaine dynamique, et à contrecarrer la tendance (en dépit des efforts de l'Afrique) vers un résultat peu important en matière d'atténuation.

Un troisième point pourrait concerner l'adaptation dans la période de l'après 2020. Si une réflexion initiale a été menée sur la manière dont l'adaptation et les pertes et préjudices devraient figurer dans l'accord pour l'après 2020, des possibilités d'approfondir la réflexion existe clairement. Comment l'adaptation peut-elle bénéficier d'une parité juridique et politique ? Quels mécanismes particuliers sont nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des plans d'adaptation ? Comment le soutien peut-il être renforcé ? Quels sont les besoins particuliers de l'Afrique ?

Un quatrième point pourrait être l'importance d'une feuille de route sur le financement et l'avenir du Fonds vert pour le climat à la lumière de importantes récentes annonces de contributions financières (par exemple, les États-Unis et le Japon ont annoncé ensemble cette semaine des contributions d'un montant de 4,5 milliards de dollars), et ce que cela signifie pour l'Afrique. Les membres africains du Fonds vert pour le climat et les principaux coordonnateurs africains en matière de financement pourraient, avec des pays donateurs choisis, avancer des idées. Cela pourrait être l'occasion d'aider les pays africains à réfléchir aux moyens d'accéder au financement.

Outre les questions découlant directement des négociations, d'autres questions d'actualité seront abordées lors des réunions-débats et des tables rondes au Pavillon Afrique. On peut citer, notamment, celles liées aux innovations et aux adaptations des communautés face aux changements climatiques, à la responsabilité quant aux changements climatiques, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, à l'intégration de l'information sur le climat dans les processus de planification et de formulation des politiques, et la question des relations avec les processus de développement durable.

Innovations des collectivités et communautés locales face aux changements climatiques et leur adaptation aux changements climatiques

Si les politiques régionales et nationales sont importantes pour orienter les adaptations aux changements climatiques, les réponses et les mesures locales nécessaires sont en cours de mise en œuvre. Du fait qu'elles sont les premières à subir les effets du climat, les communautés locales innovent constamment et ne cessent de chercher des moyens d'adapter leurs modes de vie et autres stratégies aux effets du climat qu'elles subissent. Des effets comme les feux de brousse de plus longue durée et causant de très graves dommages, des inondations et des pertes de récolte à la suite de précipitations de plus en plus fortes, des sécheresses fréquentes et graves, des interruptions de l'approvisionnement en eau et des ruptures dégâts causés aux systèmes d'assainissement, des risques pour la santé publique représentent, entre autres, déjà une importante menace pour les communautés rurales et urbaines, et pour leurs économies. Les communautés locales sont déjà de réagir et de s'adapter à ses menaces de différentes manières novatrices. Ces innovations sont parfois soutenues par les collectivités locales. Celles-ci ont déjà pris les devants dans la lutte contre les effets des changements climatiques, mais elles ne peuvent pas seules mettre en place la résilience. Elles ont besoin d'un soutien national et régional, en particulier pour la prise en compte des changements climatiques dans des investissements tels que ceux faits pour la construction d'infrastructures, mais aussi dans les domaines de la planification et de la réduction des émissions sur le long terme.

Un débat sera organisé pour partager l'expérience des communautés et des collectivités locales (tant urbaines que rurales) en matière d'adaptation aux changements climatiques. Ce débat devrait déboucher sur l'élaboration de recommandations sur la manière d'apporter un soutien aux innovations des collectivités et des communautés locales en matière d'adaptation, et sur le moyen de faire en sorte que des efforts coordonnés soient faits pour lutter contre les conséquences des changements climatiques.

Prise en compte des changements climatiques dans la planification et les investissements au niveau national

Les conséquences des changements climatiques sur des infrastructures essentielles telles que les routes, les ponts, et des usines de traitement de l'eau touchent tous les secteurs de l'économie. Les politiques nationales telles que l'intervention des assurances en cas d'inondations ne sont généralement pas conçues de manière à prendre en compte des risques de plus en plus importants liés au climat comme une plus grande probabilité des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, etc. Les gouvernements africains doivent de toute urgence mettre au point des moyens de prendre en compte les futurs risques liés aux changements climatiques dans leurs plans et programmes actuels de construction et d'investissement. Comment les gouvernements peuvent-ils veiller à ce que les projets de construction financés par l'État prévoient les risques futurs d'inondation, des installations de sources d'électricité de substitution fonctionnant sans connexion au réseau électrique telles que des stations solaires d'aide aux communautés pour l'assistance en cas de catastrophe, etc. ? L'incorporation des changements climatiques dans les décisions de planification peut permettre aux communautés d'être plus résilientes, et d'avoir une économie nationale plus résiliente.

Si l'adaptation constitue la priorité pour les gouvernements africains, la nécessité de réduire les émissions sur le long terme pour parer aux pires conséquences des changements climatiques à l'avenir revêt une importance cruciale. L'incorporation de la réduction des émissions dans les investissements, politiques et pratiques publics et privés constitue par conséquent un aspect important des politiques d'investissement. Les stratégies qui présentent le double avantage de créer une résilience communautaire croissante tout en réduisant la quantité globale des émissions, telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les systèmes de transport, la réduction de la dépendance des combustibles fossiles par l'adoption de systèmes énergétiques plus propres et plus efficaces, et l'utilisation croissante d'infrastructures naturelles, devraient être explorées et développées dans les politiques et plans nationaux d'investissement afin de renforcer à la fois les mesures d'atténuation et d'adaptation.

Agriculture et sécurité alimentaire

Même si elle est en train de se développer et de s'urbaniser rapidement, l'Afrique a des économies qui restent de façon prédominante rurales et agraires. L'agriculture est sensible aux changements climatiques et cela explique en partie les niveaux élevés de vulnérabilité de l'Afrique. De nombreux programmes d'adaptation ont été adoptés sur le continent pour lutter contre les risques que les changements climatiques font courir à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Il sera important de faire le point sur les progrès réalisés en Afrique en matière de sécurité alimentaire à travers des initiatives telles que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique et sur les problèmes liés aux changements climatiques auxquels il faudra s'attaquer pour assurer à l'avenir la sécurité alimentaire et le développement.

Intégration des systèmes de données et d'information sur le climat dans le processus de prise de décisions

L'information sur le climat deviendra de plus en plus importante pour l'élaboration des politiques dans les prochaines décennies, alors que les services nationaux d'information sur le climat ne bénéficient pas d'investissements suffisants dans de nombreux pays⁴. La nécessité de disposer d'une information sur le climat pour appuyer l'élaboration des politiques en Afrique a été reconnue aux niveaux les plus élevés, et des initiatives comme ClimDev-Africa ont été lancées lorsque l'on a reconnu que la simple fourniture d'informations ne suffisait pas pour élaborer des politiques pertinentes. Ce qu'il faut, c'est d'avoir en place un système plus complet qui s'étend à tous les processus et à toutes les institutions agissant pour recueillir des informations sûres et à jour sur le climat, c'est une présentation adéquate de ces informations, grâce à des analyses et à un renforcement des capacités, afin qu'elles puissent aider à élaborer des décisions intelligentes sur le climat. Les gouvernements africains ont déployé des efforts pour améliorer partout sur le continent les systèmes d'information sur le climat. Il faut évaluer la mesure dans laquelle l'information sur le climat a été bien intégrée dans les processus de planification et de formulation des politiques, et des mesures doivent être prises pour s'attaquer aux difficultés identifiées afin d'améliorer l'intégration.

Recherche sur le climat pour le développement

Aux difficultés d'intégration des systèmes d'information sur le climat dans les processus de planification et de formulation des politiques se trouve liée l'importante question de la recherche sur le climat pour le développement. Les partenaires au sein de ClimDev-Africa ont élaboré un programme de recherche sur le climat pour le développement (Conférence de l'Afrique sur le climat de 2013), qui vise à devenir un mécanisme d'intégration de la communauté africaine de la recherche sur le climat (scientifiques et instituts de recherche) afin de permettre à celle-ci de fournir des résultats sur les besoins prioritaires des utilisateurs finals en Afrique⁵. L'objectif est :

- 1). D'améliorer la connaissance des besoins de l'utilisateur final en Afrique des résultats de la recherche sur le climat, de l'information sur le climat et des services liés au climat.

⁴ <http://www.climdev-africa.org/sites/default/files/DocumentAttachments/IIED%20ClimDev-Africa%20-%20information%20services.pdf>

⁵ http://www.climdev-africa.org/sites/default/files/ccda4documents/preevent/CR4D%20Concept_Note.pdf

- 2). De mieux connaître les causes, la variabilité et les processus des changements dans le système climatique de l'Afrique et de renforcer les capacités de prévision à tout moment ; enfin,
- 3). D'améliorer la qualité et la pertinence de l'information sur le climat pour la communauté des utilisateurs et celle des parties prenantes.

L'intention est de jeter et de renforcer les fondations nécessaires à la mise en place d'un système de fourniture de l'information et de services consultatifs sur le climat dont ont besoin de toute urgence en Afrique les responsables de la planification, les décideurs en matière d'adaptation et les communautés vulnérables. Ces déficits de connaissances empêchent un progrès crucial dans l'utilisation de l'information sur le climat pour le développement global et la transformation aux fins de la durabilité en Afrique. Le Pavillon Afrique offrira l'occasion de réunir des scientifiques et des décideurs pour débattre des moyens de faire progresser ce programme et de mettre en place les processus pertinents et opportuns de recherche sur le climat en vue de la formulation de politiques.

Croissance inclusive/développement à faibles émissions de carbone et accès à l'énergie

Les économies africaines ont connu durant la dernière décennie ou presque d'impressionnants taux de croissance. Les taux élevés de croissance tirés par des secteurs et des produits de base sensibles au climat. Les exportations africaines ont été dominées par des produits primaires, et le secteur de l'agriculture fournit 60 % des emplois et entre pour environ 25 % dans le PIB⁶. Le nombre des emplois précaires reste élevé en Afrique, les femmes étant probablement celles qui occupent le plus souvent ces emplois précaires⁷. Les économies africaines doivent par conséquent se transformer pour devenir des économies inclusives dépendant d'énergies plus vertes et plus respectueuses de l'environnement. Cette transformation structurelle se heurtera à de nombreuses difficultés, dont le moindre ne sera pas l'impératif de parvenir à une industrialisation verte et de passer rapidement à des technologies plus propres. Le continent doit remédier à l'insécurité énergétique comme à l'insécurité hydrique, et s'engager dans une voie de développement qui tienne compte de l'impératif d'une croissance verte⁸. Des décisions importantes quant aux politiques et stratégies à adopter doivent être prises de toute urgence pour trouver un équilibre entre la fragile croissance économique et l'impératif d'une rapide industrialisation qui permettra d'impulser le développement du continent. Un défi majeur sera l'adoption de stratégies pour orienter la transformation structurelle du continent vers des activités à plus grande valeur ajoutée et vers des emplois modernes, tout en écartant l'Afrique du secteur prédominant actuel de l'extraction de matières premières⁹, un défi qui doit être débattu et relevé de toute urgence. Le Pavillon Afrique accordera une priorité à ce débat.

Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, gouvernance des forêts et vulnérabilité

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts a été une importante initiative en faveur de la création de possibilités de séquestration du carbone et de la gouvernance des forêts en Afrique. De nombreux gouvernements ont adopté un plan pour être prêt à la mise en œuvre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, et ont mis de côté de vastes zones forestières aux fins de ce programme. Le moment est maintenant venu d'évaluer les effets du programme sur l'état des forêts et sur les moyens de subsistance en Afrique, et d'examiner les orientations futures de cette initiative.

⁶ Perspectives économiques en Afrique, 2014.

⁷ Rapport sur les OMD, 2014.

⁸ http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/africa-brics_2014_fin.pdf

⁹ *ibid*

Liens avec les objectifs de développement durable et avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Les trois accords internationaux majeurs qui doivent être conclus en 2015 – celui qui doit succéder au Cadre de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophe, celui de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris et le programme pour l'après 2015 (notamment la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement) – ont tous les trois pour objet de contribuer à la poursuite d'un développement durable à l'échelle mondiale. Il n'est pas clair pour le moment si une vision mondiale existe ou est en train d'être élaborée quant à ce qu'il y a lieu de faire pour engager le monde dans la voie d'un développement durable en termes d'établissement de liens entre le développement durable, d'une part, et le programme sur le climat pour l'après Kyoto et le programme de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophe, de l'autre. Compte tenu de l'importance cruciale et de la difficulté qu'il y a à faire coïncider ces trois processus, il existe un besoin urgent de les analyser et d'agir pour renforcer leur convergence. Si les programmes pour l'après Kyoto et l'après Hyogo devraient reconnaître le développement durable pour le XXI^e siècle qui est en train d'émerger des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable, ces objectifs eux-mêmes devraient tenir compte des risques que créent les changements climatiques pour le développement durable, et intégrer des solutions appropriées dans les stratégies de développement proposées. De même, des instruments de mesure des progrès accomplis vers le développement durable devraient être avoir un lien avec les données relatives aux changements climatiques et aux risques de catastrophe ainsi et avec les certains instruments négociés au niveau international pour mesurer la durabilité. L'examen des liens entre ces trois processus mondiaux de 2015 devrait donc viser à créer une cohérence entre les objectifs des différents accords et à encourager des processus de développement durable qui se renforcent mutuellement. Cet examen devrait porter sur :

- La cartographie de chaque processus pour identifier les moments importants et les possibilités particulières d'améliorer la convergence. Les personnes qui dirigent ces processus devraient anticiper de manière proactive la manière d'utiliser au mieux ces possibilités.
- La nécessité d'assurer une convergence entre les programmes pour l'après-2015 et les processus y relatifs afin que soit mise en avant une vision partagée du développement durable.
- L'identification de possibles mesures communes de progrès. Partager des indicateurs entre différents processus peut aider à améliorer l'efficacité dans la collecte des données et à conjuguer les efforts de mise en œuvre.

L'économie bleue et les petits États insulaires africains en développement

Durant la Conférence de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba en janvier 2014, les chefs d'État ont formellement reconnu que les océans africains revêtaient une importance cruciale pour le développement durable du continent et ont adopté l'« économie bleue » en tant qu'un des piliers essentiels de l'Agenda 2063. L'intention est de faire de l'« économie bleue » la position commune de l'Afrique sur le programme de développement durable de l'après 2015. L'exploitation et le développement du potentiel total des ressources océaniques de l'Afrique et des ressources de ses eaux intérieures accroissent les possibilités de développement et revêtent une importance cruciale pour la transformation du continent¹⁰. Comme pour l'économie verte, le résultat escompté de l'économie bleue, c'est l'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. L'approche est fondée sur l'évaluation de la valeur réelle du capital naturel bleu et sur son incorporation dans tous les aspects de l'activité économique. L'accent dans l'économie bleue est donc principalement mis sur une croissance écologiquement durable et socialement inclusive fondée principalement sur les écosystèmes marins et côtiers, avec des activités économiques dans la pêche, la navigation et le transport maritime, le tourisme côtier, l'énergie marine (à la fois fossile et renouvelable), les industries pharmaceutiques et cosmétiques, les ressources génétiques et les possibilités de commercialisation du carbone bleu. La transition vers l'« économie bleue » sera difficile et exigera des transformations stratégiques dans les économies des petits États insulaires en développement. Comment cette transition se produira-t-elle ? Comment sera-t-elle financée et quelles en seront les implications pour le développement durable ?

¹⁰ <http://www.climdev-africa.org/content/sids-2014-concept-note>

Problématique hommes-femmes et changements climatiques

Les changements climatiques produisent des effets différents sur les hommes et les femmes, et exacerbent les déséquilibres entre les sexes quant à l'accès aux ressources naturelles et l'utilisation de celles-ci, et la vulnérabilité des femmes en matière de sécurité alimentaire. Les individus les plus vulnérables et les plus marginalisés sont ceux qui sont les plus affectés par les effets négatifs des changements climatiques. Les femmes et les enfants sont plus gravement affectés. Les changements climatiques ont des effets sur les relations que les gens entretiennent avec leur environnement, sur les connaissances autochtones en matière de relations avec l'environnement, sur leur situation sociale et économique des individus et sur les relations de pouvoir entre hommes et femmes dans la société¹¹. En raison de la féminisation de la pauvreté et de la prévalence des valeurs patriarcales en Afrique, les femmes sont les personnes qui ont le moins de capacité et de possibilité de faire face aux conséquences des changements climatiques ou de prendre part à des négociations sur des questions relatives à l'atténuation de ces conséquences.

Les économies rurales africaines sont centrées sur des ressources forestières et d'autres éléments de la biodiversité. Les femmes africaines sont engagées pour plus de 70 % d'entre elles dans des activités agricoles. L'agriculture est fortement tributaire sur le continent de la pluie et des variations des précipitations ainsi que d'autres facteurs climatiques. De plus, les femmes disposent généralement de ressources financières limitées, y compris l'épargne et le crédit, et elles ont habituellement accès à des terres moins fertiles, peu arrosées et de superficies plus petites. De ce fait, les changements climatiques sapent davantage leur capacité à jouer leur rôle dans la production. Les changements climatiques liés à des catastrophes comme les sécheresses, les inondations et les glissements de terrain, outre la séparation des familles qu'ils provoquent, aggravent la vulnérabilité sociale et économique des femmes, et les exposent davantage aux risques d'être l'objet de la traite des êtres humains.

Les pays africains doivent concevoir des solutions continentales tenant compte de la problématique hommes-femmes en matière d'adaptation et d'atténuation, comme cela a déjà été demandé dans divers forums sur la problématique hommes-femmes et les changements climatiques en Afrique¹². La conception de stratégies d'adaptation doit tenir compte d'une dimension de la problématique hommes-femmes qui reflète les relations de pouvoir entre hommes et femmes dans la société. La nature patriarcale des sociétés africaines et le statut qui est conféré aux hommes ont permis à ceux-ci d'avoir accès à des informations essentielles relatives aux stratégies en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ceux-ci¹³. Le confinement des femmes à la sphère domestique et le peu d'autonomie dont elles bénéficient expliquent leur relatif manque d'informations et de possibilités d'améliorer leurs connaissances sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Il est important aussi d'appliquer une approche qui tienne compte de la problématique hommes-femmes lors des processus de délibérations et de prise de décisions, afin d'adopter des solutions efficaces dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ceux-ci. Par conséquent, les questions relatives à la nécessité de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre pour le climat qui émanera de la COP de Paris, et à la création de possibilités de développement de stratégies d'adaptation intégrant cette problématique revêtent une grande importance.

D. Projet de programme des manifestations

Les activités qui seront menées au Pavillon Afrique seront lancées par un groupe de haut-niveau composé de ministres africains, de chefs d'organisations des Nations Unies opérant en Afrique et de représentants de la Commission de l'Union africaine, de la BAD et du Groupe des négociateurs africains. Le pavillon sera officiellement ouvert par un groupe de chefs d'État africains.

Journée de l'Afrique

Les débats thématiques des tables rondes qui seront organisées au Pavillon Afrique auront pour point culminant la Journée de l'Afrique prévue durant le débat de haut niveau de la Conférence des Parties

¹¹ CODESRIA 2012. Problématique hommes-femmes et changements climatiques en Afrique

¹² Nyasimi, M. 2014. <https://ccafs.cgiar.org/blog/gender-agriculture-climate-change-and-policy-responses-africa>

¹³ <http://www.codesria.org/spip.php?article1678>

et seront dirigés par le Comité technique du comité d'organisation de la COP21. Une série de questions seront débattues par les chefs d'État et de gouvernement africains et par d'autres importants décideurs, praticiens et chercheurs africains dans le monde. Les thèmes à débattre, les orateurs et les intervenants aux réunions-débats de la Journée de l'Afrique seront choisis par le comité d'organisation.

Lancement d'un ouvrage

La cérémonie d'ouverture sera suivie du lancement de l'ouvrage intitulé « Stocktaking of Africa's Journey in the UNFCCC Process » [Bilan du parcours de l'Afrique dans le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques], qui est en cours de rédaction sous la direction du secrétariat de ClimDev-Africa. Les éditeurs et les auteurs de l'ouvrage composeront les membres de la réunion-débat qui présenteront et débattront les principales questions et conclusions de l'ouvrage. Cela donnera le ton pour les débats et discussions qui auront lieu dans d'autres tables rondes et réunions-débats ainsi que dans d'autres manifestations parallèles. Les lauréats des bourses CDSF se verront eux aussi offrir l'occasion de présenter et d'analyser les résultats de leurs travaux de recherche et leurs autres projets d'activité.

Expositions

Il y aura des expositions et des présentoirs permanents au pavillon. Le thème essentiel de l'exposition à la COP 21 sera « Tirer parti des possibilités offertes par les changements climatiques » et se traduira par des expositions sur des technologies intelligentes en matière de climat et sur d'autres innovations dues à des inventeurs africains et à des petites, micro et moyennes entreprises. Les gouvernements africains seront aussi encouragés à exposer et à présenter leurs innovations en matière de politiques, et des chercheurs africains présenteront et partageront les résultats de leurs travaux de recherche et feront connaître leurs publications. Il y aura aussi des présentoirs des communautés économiques régionales, de l'Union africaine, de la BAD, de la Commission économique pour l'Afrique, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres organisations partenaires.

Résultats escomptés

- Élaboration de la position/des positions africaine(s) sur les principales questions figurant dans l'accord pour l'après 2015
- Stratégie de l'Afrique pour la période 2015-2020
- Recommandations issues des tables rondes et des réunions-débats sur les questions essentielles en matière de politiques et de stratégies
- Partage des connaissances et des informations
- Mise en place de réseaux et de partenariats

Communication

Le Pavillon Afrique cherchera à i) faire mieux connaître à la communauté internationale les problèmes, préoccupations, politiques et solutions concernant les changements climatiques. Le pavillon cherchera aussi à faire mieux connaître par les partenaires de développement la manière dont les Africains sont en train d'agir pour relever les défis que posent les changements climatiques ; ii) à faire mieux comprendre les choix faits par l'Afrique face aux changements climatiques en général et dans les négociations relatives aux changements climatiques en particulier ; enfin, iii) à amener les Africains, les communautés et collectivités locales à prendre des décisions en toute connaissance de cause sur les questions les plus cruciales et sur la gestion des risques et conséquences liés aux changements climatiques.